

# LIRE & DELIRE

11, rue du 44<sup>ème</sup> RI

45150 JARGEAU

tel : 07 81 38 02 72 ou 06.75.30.93.41

mail : lire-et-delire@proton.me

**Article 1** : La manifestation dénommée « Bourse aux livres » organisée par l'association Lire&Délire se déroule le samedi 30 mai 2026 de 9h à 17h après accord de la Mairie suivant le calendrier des fêtes et manifestations de la commune.

**Article 2** : La « Bourse aux livres » est ouverte aux particuliers et aux professionnels. Les frais de participation sont de 5€ pour une table de 2m. Il est possible de prendre plusieurs tables par vendeur. L'association fournit tables, chaises et bancs. Les tables personnelles ne sont pas admises. Les présentoirs sont admis uniquement s'ils sont posés sur une table.

**Article 3** : Inscription

- L'inscription sera validée dès que le paiement sera effectué. Chaque participant recevra un mail de confirmation.

- Le jour de la manifestation, chaque participant complètera la fiche d'inscription et devra pouvoir justifier de son identité en présentant un justificatif.

Les professionnels devront présenter un extrait Kbis.

**Article 4** : Le règlement se fera en ligne sur la plateforme Hello Asso.

**Article 5** : Sont autorisés à la vente : livres pour enfants, adolescents et adultes, documentaires, BD, revues, journaux, livres d'art...

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout livre ou revue dont le contenu est contraire à la réglementation française ou inadapté à un public familial.

**Article 6** : L'installation se fera à partir de 8h00. Les emplacements seront attribués par les organisateurs lors de la réservation payée.

**Article 7** : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place.

**Article 8** : Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ledit registre sera paraphé par la Mairie de Jargeau et transmis après la manifestation à cette même administration.

**Article 9** : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

**Article 10** : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

**Article 11** : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**Article 12** : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

**Article 13** : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

**Article 14** : Le présent règlement est à disposition auprès de l'organisateur. L'inscription à cette « Bourse aux livres » implique le respect de ce règlement.

***Règlement établi par l'association Lire&Délire***

Le Président,  
Vincent BERTHELOT.